

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

82/024 du 12/01/1982

DECRET N° _____/MTPS.DGTFF.FFP/2103-4
Portant reclassement et nomination de cer-
tains Professeurs-Adjoints d'Education Phy-
sique et Sportive des cadres de la catégories
A, hiérarchie II des Services Sociaux (Jeu-
nesse et Sports).

-----oOo-----

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT.

(/ I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des fonc-
tionnaires;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.1958 fixant le règlement sur la sol-
de des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des rémuné-
rations des fonctionnaires;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut
général des fonctionnaires;
(/u le décret n° 67/50 du 24.2.1967 réglementant la prise d'effet du
point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations,
intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomination et à
la révocation des fonctionnaires de catégorie A-I;
(/u le décret n° 74/454 du 17.12.1974 modifiant le tableau hiérarchi-
que des cadres A, B, C, et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sport) abrogeant
et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 14, 15, 18,
19 et 20 du décret n° 63/79 du 26.3.63 fixant le statut commun des cadres de
l'Enseignement (Jeunesse et Sport);
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.1962 fixant les échelonnements
indiciaires des fonctionnaires;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.1980 portant déblocage des avance-
ments des Agents de l'Etat;
(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/644 du
28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;
(/u le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérim des Mem-
bres du Gouvernement;
(/u l'arrêté de promotion n° 3987/MJT-DGS-DDAF du 26.6.1981
(/u l'arrêté n° 3986/MJT-DGS-DDAF du 25.6.1981
(/u " " n° 3995/MJS du 26.6.1981
(/u l'arrêté n° 5435/MJS-DGS-DDGTFP du 5 Août 1981 autorisant certains
professeurs-Adjoints et Maîtres d'EPS à suivre des cours à l'ISEPS, (Université
Marien NGOUABI) de Brazzaville;
(/u la lettre n° 534/DGS-DAAF du 18.9.1981 du Directeur Général du
Sport transmettant les dossiers des intéressés;

DECRETE : / ...

ARTICLE 1er :- En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17.12.1974, susvisé, les Professeurs- Adjoints d'EPS de 3° échelon, indice 860 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) dont les noms suivent, titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Inspection d'Education Physique et Sportive Session 1981) délivré par l'Université Marien NGOUBI sont reclassés à la catégorie A, hiérarchie I et nommés Inspecteurs d'Education Physique et Sportive de 2e échelon, indice 920 ACC* néant;

- M.M. BALTOUA Guy Jean Gabriel Professeur-Adjoint 3° échelon.
- DIASSONAMA Paul -" - " - " -"
- KASSOUMBA Fabien -" - " - " -"
- MOUNGALA Paul -" - " - " -"

ARTICLE 2 :- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter de la date effective de Reprise de service des intéressés à l'issue de leur stage, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 12/01/1982

Par le premier ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports,

Gabriel OBA-APOUNOU.-

Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO MATSIONA.-

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPC 1
- DGTFP/DFP 3
- D.B. 3
- D.C.F. 3
- MJS 3
- DADF 3
- DGS 3
- INTERESSES 4
- DOSSIER 3
- SGCM/BC 2./-